



VALLEE SUD – GRAND PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers en
exercice.....80

Objet : Approbation du règlement communal de changement d'usage des locaux d'habitation sur la commune de Sceaux

Publié le 24/07/24

Date de réception préfecture :
24/07/24

Accusé de réception en
préfecture :
92-200057966-20240711-
Imc114093-DE-1-1

Par suite d'une convocation en date du 3 juillet 2024, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h30 Salle polyvalente de l'Espace Maison Blanche - 92320 -Châtillon sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER, M. Jean-Yves SENANT, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Etienne LENGEREAU, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Patrick DONATH, M. Carl SEGAUD, Mme Nadège AZZAZ, M. Rodéric AARSSE, M. Lounes ADJROUD, M. Said AIT-OUARAZ, M. Stéphane ASTIC, Mme Yasmine BOUDJENAH, M. Elie DE SAINT JORES, Mme Sylvie DONGER, Mme Elodie DORFIAC, Mme Anne FAURET, M. Marc FEUGERE, Mme Sonia FIGUERES, M. Alain GAZO, Mme Martine GOURIET, M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, M. Stéphane JACQUOT, M. Serge KEHYAYAN, M. Dominique LAFON, Mme Marie-Sophie LESUEUR, M. Patrice MARTIN, M. David MAUGER, M. Pierre MEDAN, Mme Pascale MEKER, M. Gilles MERGY, Mme Françoise MONTSENY, M. Paul-André MOULY, Mme Aicha MOUTAOUKIL, Mme Corinne PARMENTIER, M. Jacques PERRIN, Mme Françoise PEYTHIEUX, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Sally RIBEIRO, Mme Isabelle ROLLAND, M. Patrice RONCARI, Mme Laurianne ROSSI, Mme Anne SAUVEY, Mme Isabelle SPIERS, M. Patrick XAVIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Philippe LAURENT à M. Jean-Didier BERGER, M. Yves COSCAS à Mme Christine QUILLERY, M. Jean-Philippe ALLARDI à Mme Isabelle ROLLAND, Mme Marie COLAVITA à M. Patrick XAVIER, M. Didier DINCHER à Mme Elodie DORFIAC, M. Patrick DURU à Mme Pascale MEKER, Mme Claude FAVRA à M. Etienne LENGEREAU, M. Goulwen LE GALL à M. Stéphane JACQUOT, M. Jacques LEGRAND à M. Said AIT-OUARAZ, Mme Corinne MARE-DUGUER à M. Benoit BLOT, Mme Gwénola RABIER à Mme Marie-Sophie LESUEUR, Mme Gabriela REIGADA à M. Laurent VASTEL, Mme Stéphanie SCHLIENGER à M. Jean-Yves SENANT, Mme Mariam SHARSHAR à Mme Françoise PEYTHIEUX, M. Georges SIFFREDI à M. Carl SEGAUD, M. Thierry VIROL à M. Paul-André MOULY.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Isabelle DRANCY, M. Bernard FOISY, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Mme Sarah HAMDY, M. Maroun HOBEIKA, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE, M. Fabien HUBERT, M. Laurent KANDEL, M. Wissam NEHMÉ, M. Philippe PEMEZEC, M. Jean-Michel POULLÉ, M. Daniel RUPP, Mme Sophie SANSY, M. Martin VERNANT.
Mme Colette HUARD.

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
- 2) Monsieur Carl SEGAUD est désigné pour remplir ces fonctions.

CONSEIL DE TERRITOIRE
Séance du 11 juillet 2024

Objet : Approbation du règlement communal de changement d'usage des locaux d'habitation sur la commune de Sceaux

Le Conseil de Territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2024 pour l'accès au logement et urbanisme rénové dite loi « ALUR »,

VU les articles L.631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le projet de règlement communal de changement d'usage des locaux d'habitation sur la commune de Sceaux, joint à la présente délibération,

VU l'avis de la commission Habitat, aménagement, politique de la ville, développement économique, social et solidaire du 10 juillet 2024,

CONSIDERANT que la compétence du Plan local d'urbanisme ayant été transférée à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, il revient à celui-ci de faire délibérer son Conseil Territorial sur l'instauration d'un règlement communal de changement d'usage des locaux d'habitation,

CONSIDERANT que la proximité de Paris, l'offre de transport en commun et l'attractivité de Sceaux, génèrent sur cette dernière un accroissement des locations de courte durée de chambre ou de logements, et nécessitent l'encadrement de ce type d'activités, tout en permettant à la collectivité d'avoir une meilleure connaissance de son parc de logements touristiques et notamment ce type d'hébergement en plein essor,

CONSIDERANT que le règlement communal de changement d'usage des locaux d'habitation sur la commune de Sceaux vise à mieux maîtriser le développement de l'offre de meublés touristiques sur le territoire de la ville,

CONSIDERANT que l'instruction du changement d'usage sera réalisée par les services de la ville de Sceaux et que l'autorisation sera délivrée par le Maire ou son représentant,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ARTICLE 1 – APPROUVE le règlement applicable à la ville de Sceaux concernant le changement d'usage des locaux d'habitation.

ARTICLE 2 – PRECISE que l'application du règlement, à savoir l'instruction des demandes de changement d'usage, sera réalisée par les services de la ville de Sceaux.

ARTICLE 3 – DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art. L. 411-7 CRPA).

ARTICLE 4 – DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 Bd de l'Hautil par courrier ou sur le site internet Télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ARTICLE 5 – AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le Maire de Sceaux,
- Madame la Comptable publique du Service de gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Vallée Sud – Grand Paris

Jean-Didier BERGER